

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2025/48

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Étaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, ANGELINI Patricia, Fanny CADILLON-LAPORTE, TERRACOL Sandra,  
MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Jérôme CANDORET, Christian GAUTHIER, Pascal LESOUPLE

Étaient absents et excusés : Mme Christelle BAUMET, Angélique THELIOL, M Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet : Leg dans le cadre de la succession de M PATIES Marius**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, du courrier de Maître Emmanuelle GUETRE Notaire à Guéret dans le cadre de la succession de Monsieur Marius PATIES aux termes de laquelle la commune est légataire d'une somme d'argent de 1 000,00€, à charge d'entretenir le monument funéraire de la famille BARET-DECOUT-PATIES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le leg de la succession de M Marius PATIES pour la somme de 1 000,00€ dans les conditions décrites ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 17/12/2025

Publié, le 17/12/2025

Transmis, le 17/12/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

